



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL



Samedi 13 avril 2024 – 10h00

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL (Président de séance)	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME		X	Guillaume Vega
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD (Secrétaire de séance)	X		
Alain DUFRESNE	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		

Début de séance : 10h00

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 20 mars 2024
2. Compte Administratif, Compte de gestion et affectation du résultat du budget principal 2023
3. Fiscalité 2024
4. Budget commune 2024
5. Subventions aux associations – année 2024
6. Recrutement de l'équipe de l'équipe d'animation pour les centres de loisirs
7. Provision créances douteuses

En raison de la présentation du budget, les questions diverses seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Pas de remarque.

Vote:

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour

Propos de Monsieur le Maire :

« Chers collègues, avant de passer à l'examen proprement dit du budget, je voudrais en propos liminaires vous faire quelques remarques.

J'ai coutume de dire que le budget est l'expression chiffrée des volontés du groupe majoritaire. Le grand principe qui nous a animé encore cette année, c'est de ne pas augmenter les bases fiscales de l'imposition communale. Certains diront que ce n'est pas exceptionnel et que beaucoup l'ont fait aussi, mais nous, nous le faisons pour la 11ème année consécutive. Et ceci malgré le désengagement récurrent de l'état, malgré de nouvelles charges que ce même état nous impose, et sans pour autant renoncer à notre politique d'investissement au service de tous.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration et aux arbitrages de ce budget. En ce qui concerne les arbitrages, je reconnais qu'il n'est pas facile de voir un projet auquel on est attaché, repoussé ou même seulement amputé, mais c'est cela la démocratie.

Je remercie par anticipation l'opposition pour les questions qu'elle ne manquera pas de poser au cours du débat, dans je n'en doute pas, un but constructif ... Opposition qui d'ailleurs nous a déjà posé par écrit quelques questions préalables, j'espère que nos réponses l'ont satisfaite.

Le contexte financier est difficile notamment dans certaines communes victimes du coup de Jarnac de l'agglomération du Béthunois. Il ne faudra jamais oublier cette trahison du président Gaquerre, honte à celui qui pense faire briller son étoile en plongeant les autres dans l'obscurité engendrée par un budget possiblement peau de chagrin. Notre commune n'est que très peu impactée par ce sale coup indigne d'un élu de la République, mais nous devons être solidaires, et mes collègues maires fortement concernés peuvent compter sur les élus du groupe majoritaire pour être à leur côté.

Il me reste à remercier les solistes de l'orchestre qui ont mis en musique ce laborieux et difficile exercice : merci à Gabrielle Capet cheville ouvrière de ce budget, et merci à Isabelle Courtois et Guillaume Vega qui, on peut le dire, sont de véritables Mozart de la finance.

Enfin pour en terminer, je souhaite que ce débat se fasse dans le calme et la sérénité et dans le respect de toutes les opinions, que ce budget soit pleinement un exercice de démocratie et de pluralité des opinions. »
Pour l'ensemble des élus du groupe majoritaire ».

Alain Dufresne : Pour ce que vous venez de dire à propos du Béthunois tout ça... vous pouvez dire aussi que vous avez l'association du groupe minoritaire.

Pierre Sénéchal : C'est très bien, donc je dirai pour l'ensemble des élus de la municipalité de Givenchy

Jean-Louis Wouts : Une autre remarque, on regrette quand même que le conseil ne soit pas retransmis sur facebook comme d'habitude.

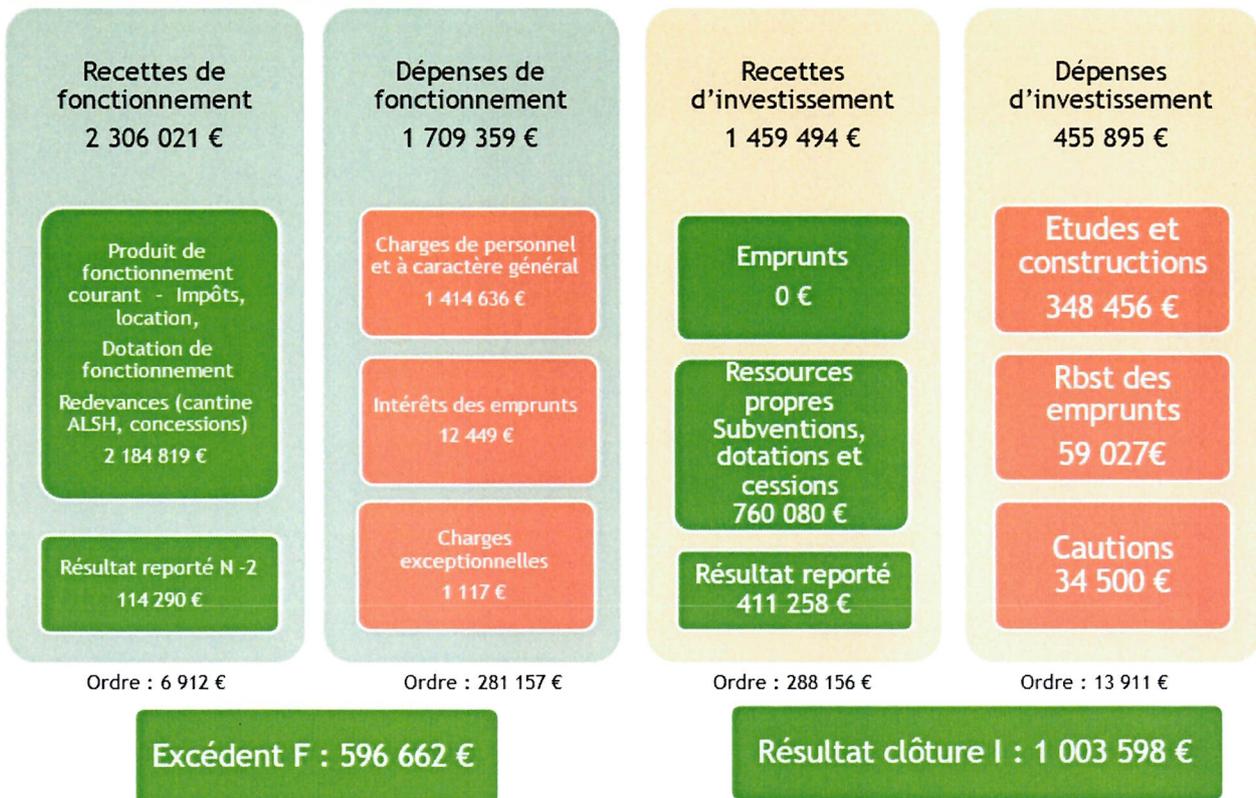
Pierre Sénéchal : c'est le deuxième conseil qui n'est pas retransmis. Et comme le conseil est public, les gens intéressés peuvent venir. Il faut trouver quelqu'un pour filmer et disposer du temps de quelqu'un... C'était une disposition Covid, il y a beaucoup de chaises, les gens qui souhaite être là, il n'y a pas de problème.

2. Vote du compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat du budget principal

Présentation powerpoint de Monsieur Vega.

Réalisé 2023

Excédent de fonctionnement N-1



... Question sur le fonctionnement 2023

Alain Dufresne : Comment on explique la baisse sur les économies d'énergie ?

Guillaume Vega : On a une année un peu plus clémente donc déjà il y a ça. Et une sensibilisation au niveau des locaux communaux. On a commencé des investissements, on a réduit les chauffages par exemple, on a respecté les recommandations de l'état 19°. On pourra regarder ensemble les factures d'un ou 2 bâtiments si vous le souhaitez. Mais globalement pour comprendre qu'il y a chaque fois 5% qui viennent des économies d'énergie par les utilisateurs ou pratique, et le reste est lié au degré jour où on a une année un peu plus clémente.

... Question sur les investissements en 2023

Jean-Louis Wouts : Il y a quelques mois ou l'année dernière vous aviez parlé d'ilot de fraîcheur donc est-ce que c'est dans cette somme-là ?

Pierre Sénéchal : Ce n'est pas de l'investissement c'est du fonctionnement. Et en cas de fortes chaleurs, on a un brumisateur, pour la cour et le centre de loisirs. Il faut l'installer. Il n'est pas installé en permanence. On l'a acheté il y a trois ans. Et les arbres Annie-Claude, tu es allé les acheter quand ?

Annie-Claude Fournier : en octobre. Avant Sainte-Catherine.

... Question sur les investissements en 2023

Jean-Louis Wouts : J'ai une question sur les équipements sportifs, ça concerne le mini stade ?

Pierre Sénéchal : Oui c'est l'espace Delorme

Guillaume Vega : On avait touché 24 000 € en 2022 et le solde en 2023. L'ensemble de la dépense c'est 114 000 € et le reste à charge pour la commune c'est 19 338 €.

Pierre Sénéchal : C'est la raison pour laquelle on l'a fait.

... **Question sur les investissements en 2023**

Bernadette Camphin : La caution de la salle des fêtes, c'est un frein pour la location ?

Pierre Sénéchal : Non, pas du tout la demande reste forte. De Mars à octobre on a plutôt 10 demandes par week-end.

Guillaume Vega : La trésorerie nous oblige à encaisser la caution.

Pierre Sénéchal : On essaye d'aller très vite. Si la visite du lundi matin est parfaite, on essaye dans l'après-midi de donner l'ordre du remboursement. Ça n'a jamais rebuté personne.

Jean-Louis Wouts : Et donc dans le fonctionnement précédent ?

Pierre Sénéchal : On n'encaissait pas les chèques de caution et on rendait main à la main.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VEGA Guillaume, Adjoint au Maire en charge des Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	114.290.90	0.00	411 258.08	0.00	525 548.98
Opérations de l'exercice	1 709 359.36	2 191 731.09	455 895.81	1 048 235.97	2 165 255.17	3 239 967.06
TOTAUX	1 709 359.36	2 306 021.99	455 895.81	1 459 494.05	2 165 255.17	3 765 516.04
Résultat de clôture	0.00	596 662.63	0.00	1 003 598.24	0.00	1 600 260.87
				Restes à réaliser	251 022.52	
			Besoin/excédent de financement Total			1 349 238.35
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

596 662.63 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

...

Guillaume Vega : Des questions ?

Jean-Louis Wouts : Sur l'excédent, c'est-à-dire que le RAR va empiéter ?

Guillaume Vega : Le RAR ? L'excédent c'est de l'excédent de fonctionnement. Effectivement on ne peut pas dire que ça impacte parce que l'excédent fonctionnement ça représente les efforts qu'on fait en fonctionnement pour se dégager de l'épargne et de la capacité d'autofinancement. Le reste à réaliser, il y aurait pu avoir 0 € d'ailleurs, impacte l'investissement (*Monsieur Vega explicite les chiffres sur l'écran*).

Ai-je répondu à votre question ?

Jean-Louis Wouts : Oui.

Guillaume Vega : Pas d'autres questions ? On va passer au vote.

Vote:

Pour	15	Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Contre	0	
	18	Votants (1 non-votant : Monsieur le Maire)

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 15 voix Pour et 3 abstentions

3. Fiscalité 2024

Monsieur l'Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis favorable des avis exprimés de la Commission des Finances du 20 mars 2024, ne pas modifier le taux de la fiscalité communale, pour la 11^{ème} année consécutive, soit pour l'année 2024 :

- **Taxe Foncière Propriétés Bâties : 48.61 %**
- **Taxe Foncière Propriétés Non Bâties 79.50 %**
- **Taxe d'habitation : 17.67 %** (pour les résidences secondaires)

Monsieur Véga explicite les chiffres sur l'écran.

Pas de question.

Vote:

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour

4. Budget primitif 2024 - commune

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de finances expose à l'assemblée le budget communal 2024.

Pièce-jointe annexe : BP 2024 - 4 feuilles

Monsieur Véga explicite l'ensemble du powerpoint sur l'écran.

Vu l'avis favorable des avis exprimés en commission des finances du 20 mars 2024, l'équilibre par section s'établit comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 735 000 €	1 735 000 €	1 990 000 €	1 990 000 €

Les dotations ont été communiquées le 31 mars et les montants définitifs ont été intégrés au budget.

Monsieur l'Adjoint aux finances propose, conformément aux évolutions budgétaires de la nomenclature M57, d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

...Questions sur les recettes et dépenses de fonctionnement :

Bernadette Camphin : Il n'y a pas de budget formation ?

Guillaume Véga : Il y a 5 000 €. Pour la formation du personnel municipal.

Jean-Louis Wouts : Quel est le nombre de contrat PEC ?

Guillaume Véga : Aujourd'hui il y en a 6.

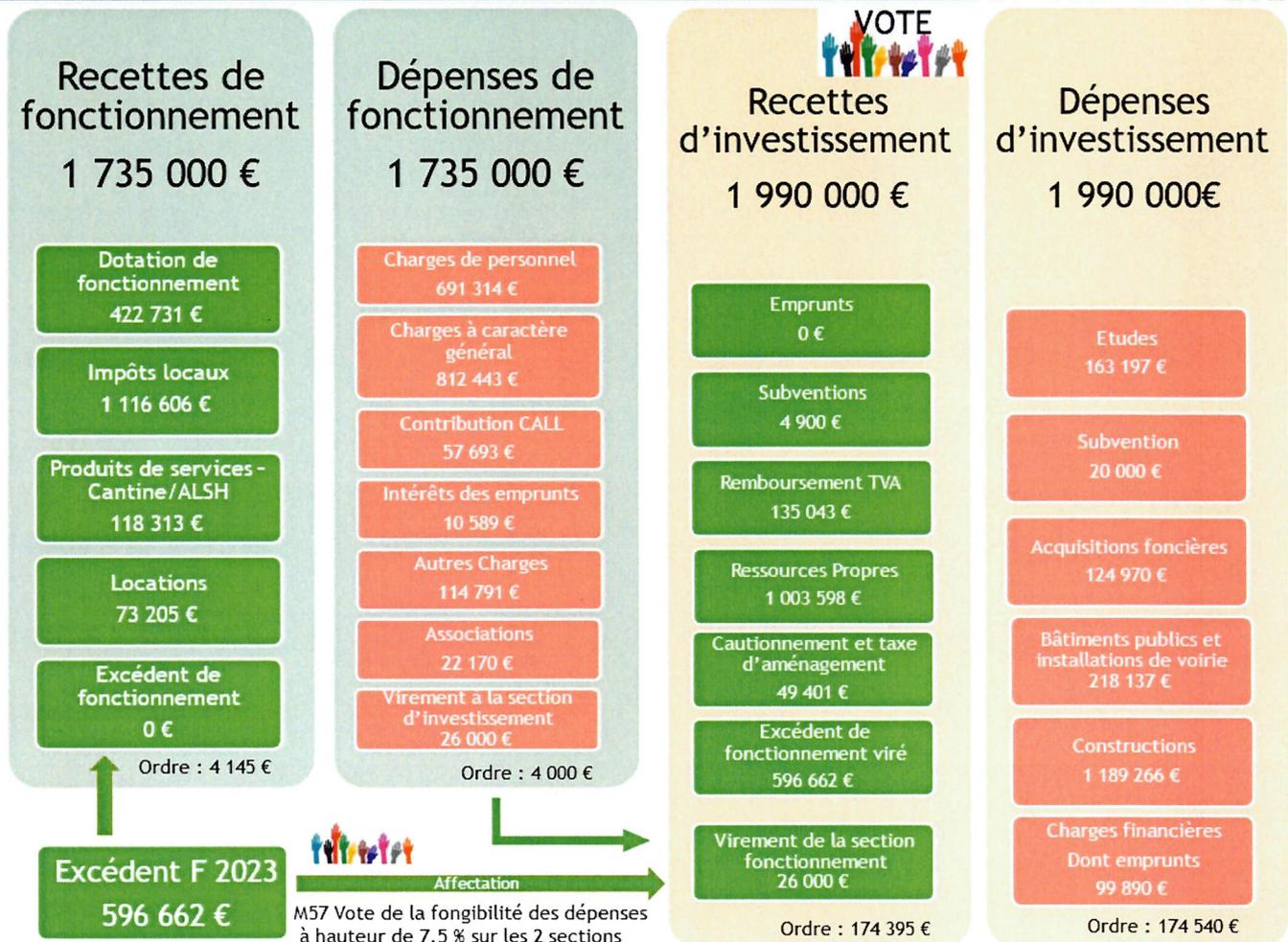
...Inaudible...

Bernadette Camphin : Dans certaine commune on embauche du personnel pour la saison d'été ?

Pierre Sénéchal : Oui nous aussi, cette année on aura quelqu'un en mai-juin-juillet. Ça lui fera un petit pécule pour acheter sa voiture, il est en train de passer son permis.

Point n° 4 de l'ordre du jour

BP Commune 2024



...Questions sur les recettes et dépenses d'investissement.

Alain Dufresne : Dans le budget d'investissement, il n'y a pas beaucoup d'économie énergétique ou des choses comme ça ?

Pierre Sénéchal : Ça sera sur les bâtiments. Dans la rénovation de la salle des sports, on a quand même demandé à l'architecte de veiller à un certain nombre de choses très précises notamment sur le gain énergétique, mais il n'y a pas une ligne qui est consacré au gain énergétique.

Pierre Sénéchal : Vous vous doutez bien que dans tout ce qu'on va construire, on aura un regard à ce sujet

Alain Dufresne : Est-ce qu'il y a une étude qui est menée pour voir ce qu'on peut installer ?

Olivier Evrard : Oui c'est toujours en cours. On pourrait parler de Mine de Soleil avec qui on travaille. Mais je vous entends à chaque fois, Monsieur Wouts, c'est pareil enfin c'est comme si pour vous la production de d'électricité c'était l'alpha et l'oméga de la sobriété énergétique du village. Mais ce n'est pas parce qu'on va produire l'électricité ici dans le village avec 3 champs de panneaux photovoltaïques que l'air qu'on va respirer sera de meilleure qualité. Enfin la philosophie du colibri aussi qui nous anime tous c'est qu'on fait notre part mais l'énergie c'est aussi à différents étages Il y a l'étage de la commune mais c'est aussi

une politique nationale, c'est aussi une politique régionale et nous on s'adapte là-dedans. On pourrait acheter des champs et installer des panneaux photovoltaïques et rendre le village totalement autonome. Et de combien ça amputera le budget ? Comment on fait pour animer le village pendant 5 ans par exemple, vous comprenez qu'on ne peut pas produire d'électricité, nous rendre tous autonomes et puis si on s'en lave les mains derrière en disant « ben ça y est le pays va mieux ». Ça ne marche pas du coup j'en profite pour le dire. Mais la production d'énergie c'est bien ce sont des économies c'est intéressant mais de là nous rendre autonome totalement et à faire un investissement qui serait hors norme par rapport à la taille de notre village enfin c'est démesuré. Il faut comprendre les enjeux.

Pierre Sénéchal : Je partage l'avis d'Olivier, oui c'est la somme des petits efforts qu'on va faire partout qui vont payer. Vous savez quand on a fait le Buisson aux Oeufs on a demandé des chauffe-eaux solaires. C'est un petit effort ce n'est pas grand-chose mais les gens qui habitent dans ces maisons aujourd'hui nous disent qu'ils ne dépensent pas beaucoup en électricité. Moi je crois plus aux petits efforts qu'on va faire sur chacun des projets. Mais vous avez raison Monsieur Dufresne sur chaque une de nouvelles constructions qu'on fait ou sur chacun de nos vieux bâtiments on réfléchit effectivement ne serait-ce qu'à gagner des sous. Vous voyez pour moi c'est le hall de la mairie c'est la plus grosse ineptie, ici vous avez une porte qui est quasiment tout le temps ouverte avec deux énormes radiateurs pour chauffer la place. On a vraiment une réflexion à avoir, on a poussé la réflexion sur la création d'un SAS qui nous permettrait d'isoler le hall. Voilà donc chaque fois qu'on va toucher à nos bâtiments on aura ce regard ça ne sera peut-être pas spectaculaire mais c'est la somme des petits efforts, comme je vous le disais, vous avez rigolé avec ça, avec la bouteille plastique c'est un petit effort mais très important.

Jean-Louis Wouts : On comprend que l'arbitrage il est pas facile mais aujourd'hui nous on estime que voilà il y a pas de marqueur le fléchage sur de réelles économies d'énergie il y a des efforts c'est pas un effort d'économie, c'est un effort de colibri, la philosophie enfin je me permets excusez-moi du terme, quelque part c'est pas assez et on a on a malheureusement dans votre équipe dans le mandat précédent eu un bâtiment qui est sorti de terre dans la cour d'école ou au final on n'a pas d'économie d'énergie.

Pierre Sénéchal : Mais il y a une économie dont vous ne parlez pas c'est l'eau, bon mais y a une économie, on récupère ça c'est énorme. On a peut-être mis de l'argent on ne l'a peut-être pas mis dans les économies mais sur la création d'un bassin qui nous a coûté très cher parce que notre choix c'était d'économiser de l'eau.

Dans l'école, il y a des capteurs de présence, il y a des led, il y a beaucoup de choses après il n'y a pas de panneaux photovoltaïques...

Guillaume Vega : Il n'y a pas de marqueur mais, on rénove la salle des sports pour 850 000 €, on aurait pu la faire pour 200 000 € si on ne met aucune contrainte thermique. Pour l'école, on aurait pu la faire moins cher sans les doubles cloisons et pas réfléchi avec le RT thermique, on aurait fait une école pour 600 000 €, là elle fait 1 100 000 €. Effectivement, il n'y a pas de marqueur indiquant « champ d'éolienne » ou production d'électricité. Moi je trouve qu'il y a des marqueurs partout.

Alain Dufresne : Tout à l'heure vous ne m'avez pas laissé finir mais l'évolution du prix de l'électricité – Inaudible- Est-ce qu'il n'y a pas d'étude qui est faite pour voire ce qu'on peut faire avec ce qu'on pourrait limiter ?

Olivier Evrard : Je reprends toutes les strates de l'état depuis la production d'énergie nucléaire et si nous on demande où Givenchy se situe ? On leur fait payer une première fois par l'impôt l'énergie nucléaire et on va leur faire payer une deuxième fois ici sur la vie municipale. La production d'énergie, le panneau photovoltaïque c'est ce raisonnement là aussi qu'on essaie d'avoir enfin on n'est pas un village en autarcie, coupé du reste du monde et quand on aura des panneaux solaires sur notre toit on pourra se laver les mains de l'environnement et puis tout le monde sera content. Je ne pense pas qu'on puisse réfléchir aussi facilement.

Pierre Sénéchal : Le fait d'avoir passé tous nos bâtiments en LED c'est énorme. J'y venais à ces économies.

Olivier Evrard : On en a parlé à la commission des finances entre le premier janvier ici 2024 et le 31 mars 2024 si vous prenez notre consommation d'énergie, elle a diminué de 18% hors éclairage public intention de 18% par rapport à l'année précédente. C'est ce que disait monsieur Vega, on aurait pu faire une salle de sport à 200000 effectivement qui ne respecte pas du tout...

Pierre Sénéchal : On va passer tout l'éclairage du terrain de football en LED alors là je peux dire que ça va et on va aller chercher la subvention, on va gagner les sous.

Jean-Louis Wouts : C'est juste dans la ligne investissement en rénovation, par exemple est-ce que pour la mairie c'est prévu une rénovation thermique ?

Pierre Sénéchal : Le SAS ça va être énorme.

Jean-Louis Wouts : Effectivement c'est une question d'arbitrage.

Guillaume Vega : On a compris, vous ne voulez pas d'école, pas de salle des sports...

Jean-Louis Wouts : Le fléchage ne nous convient pas.

Pierre Sénéchal : Je ne m'attendais pas à autre chose quand on a décidé la boulangerie, je vous rappelle que vous avez voté contre donc je pense que tout ce qu'on propose n'a pas grâce à vos yeux mais ce n'est pas grave. Mais je ne peux pas admettre que vous disiez qu'on ne fasse rien pour les économies d'énergie, on ne fait peut-être pas ce que vous espérez on ne fait peut-être pas assez mais moi je vous dis qu'on fait des choses et ça je pense que vous pouvez nous l'accorder. Sinon après c'est difficile de discuter, parce que vous dites la mairie le SAS ce n'est rien. Si c'est compliqué moi je peux vous dire que les gens qui travaillent sur le SAS c'est énorme parce que pour faire un SAS qui va nous isoler il faut respecter le l'accès handicapé, faut penser que certains samedis après-midi il y a des mariages, des photos donc il faut penser les systèmes d'ouverture. J'en parle très librement parce que ce n'est pas moi qui gère j'assiste aux réunions mais je ne suis pas technicien. Voilà alors ce n'est peut-être pas spectaculaire pour vous mais pour moi je pense que ça va nous faire gagner quelques euros oui effectivement.

Jean Louis Wouts : On est conscient de vos efforts.

Pierre Sénéchal : Mais je vous en remercie mais je ne vois pas ce que vous voulez. Dites-moi quel projet voulez-vous ? Ce que vous voulez de plus ? Vous voulez que je flèche quoi ?

Jean-Louis Wouts : Pour l'instant on n'est pas majoritaire, on ne voit pas les efforts.

Pierre Sénéchal : Comme vous dites souvent, la population a le droit de savoir, moi je vous dis qu'elle voit les efforts. Pour tous ceux qui sont pour l'éclairage public toute la nuit, moi je peux dire que bien des gens sont très contents qu'on laisse l'éclairage de nuit. Bien, d'autres questions ? On passe au vote.

Vote:

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention		
Contre	3	Jean Louis WOUTS Alain Dufresne Bernadette CAMPHIN
	19	Votants

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés. 16 voix Pour et 3 voix Contre

5. Subventions aux associations au titre de l'année 2024

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la vie associative propose de fixer le montant des subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2024
Amicale Laïque	3 000,00 €
Handball Club	5 000,00 €
Société de chasse	350,00 €
Foyer rencontres et Loisirs	200,00 €
D.D.E.N.	30,00 €
ADATEEP	38,00 €
Anciens Combattants	150,00 €
Coop scolaire école primaire	1 600,00 €
Coop scolaire école maternelle	1 200,00 €
S.E.G.M.G.	200,00 €
Les amis du Mémorial Canadien	40,00 €
Confrérie du Vignoble	550,00 €

Judo Club	3 000,00 €
Boule Givenchysoise	300,00 €
Histoire locale	150,00 €
Les Amis des écoles de Givenchy	300,00 €
PARTICIPATION clsh PERSONNEL	400,00 €
La Compagnie de John	800,00 €
Football Club de Givenchy	3 250,00 €
Given'chats	500,00 €

Il est proposé de valider les montants de subventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pas de question.

Vote:

Pour	13	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Monique DEFONTAINE Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE
Non votants	6	Jean Louis WOUTS Alain Dufresne Bernadette CAMPHIN Patrick BECQUET Olivier EVRARD Martine GLODEK
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 13 voix Pour

6. Recrutement de l'équipe d'animation pour les centres de loisirs

A la demande du Service de Gestion Comptable de Lens, Madame l'Adjointe au Maire en charge de la jeunesse et du lien intergénérationnel propose à l'assemblée de statuer que le nombre d'emplois créés pour assurer le fonctionnement des centres de loisirs.

Pour rappel, les centres de loisirs fonctionnements pour ces périodes :

- 2 semaines en février
- 2 semaines en avril
- 7 semaines en juillet et août
- 2 semaines en octobre

La municipalité se réserve le droit de financer d'autres sessions aux givenchysois selon les demandes et les crédits alloués.

Il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels dans le cadre de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique pour accroissement saisonnier d'activité.

Il convient de préciser le besoin et de prévoir les budgets nécessaires :

	Activités	Emplois de Direction par session	Emplois d'animateurs par semaine
Février	2 semaines	1	8
Avril	2 semaines	1	8

Juillet	4 semaines	2	14
Août	3 semaines	1	12
Octobre	2 semaines	1	8

Cette autorisation de recrutement est reconduite d'année à année.

Pour rappel, par délibération DE-2023-011, le conseil municipal, en séance du 11 avril 2023, a fixé la rémunération de l'équipe d'animation des centres de loisirs, comme suit :

FONCTION*	DEGRE DE FORMATION	Indemnités brutes journalières
DIRECTEUR	BAFD BAFD Stagiaire	84.79 €
	BAFA (moins de 50 enfants)	75.04 €
DIRECTEUR ADJOINT	BAFD BAFD Stagiaire	75.04 €
	BAFA 3 ans d'expérience	68.84 €
ANIMATEUR	BAFA	67.47 €
	En cours de formation	59.45 €
	sans formation	35.00 €
	Bénévole	- €

En sus de leur rémunération, les personnels bénéficient de primes supplémentaires à savoir :

- 5,50 euros par jour lors de sorties à la mer ou à la piscine pour les titulaires du diplôme de surveillant de baignade selon les besoins d'encadrement,
- 5,50 euros par jour travaillé pour les titulaires de l'attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1),
- 8,00 euros par nuit de camping.

Pas de question.

Vote:

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour

7. Provision créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par soucis de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée, par le mécanisme comptable de provisions, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense du compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

Soucieuse d'avoir une gestion comptable fiable, sincère et transparente, la commune souhaite mettre en œuvre une provision pour créances douteuses.

Pour l'année 2024, le montant de cette provision est estimé à 3 500 € correspondant au risque d'irrécouvrabilité des restes à recouvrer à la clôture de l'exercice.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité) ou si le risque présenté est moindre. Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter.

Enfin en cas de créances douteuses supplémentaires, il conviendra de délibérer pour mettre à jour le montant de la provision (comme pour les reprises).

Il est proposé :

- d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses,
- de fixer le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 3 500 € correspondant aux restes à recouvrer à la clôture de l'exercice dont le recouvrement apparaît compromis,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

Pas de question.

Vote:

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour

Séance du conseil municipal levée par Monsieur le Maire à 11h30.

Nombre de membres

en exercice: 18

Présents : 17

Votants: 18

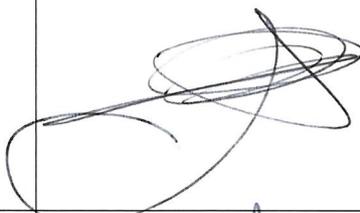
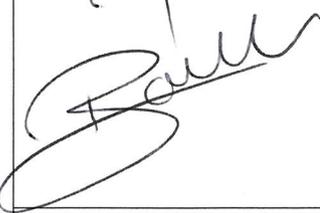
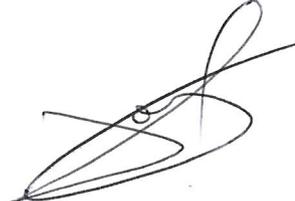
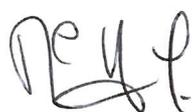
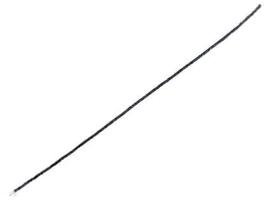
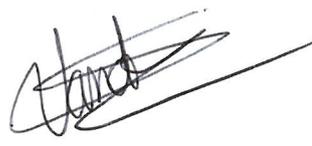
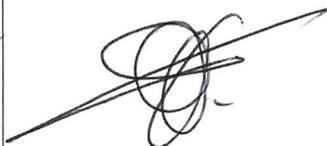
Séance du samedi 13 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize avril l'assemblée régulièrement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

Sont présents: Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Guillaume VEGA, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Jean-Michel HULOT, Geneviève BACQ, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

Représentés: Sabine VANDOMME

Secrétaire de séance: Olivier EVRARD

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME 
BARLET VIRGINIE 	BECQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE 	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL 	BACQ GENEVIEVE 	TIELEMANS VALERIE 	BINIENDA LAURENT 
BRUYERE JEROME 	VANDOMME SABINE 	NOE VIRGINIE 	EVARD OLIVIER 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE 	DUFRESNE ALAIN 	LAURENT JÉRÔME 